

CONVERGENCES



agence régionale
de la Formation
tout au long de la vie
Poitou-Charentes

La publication de l'Observatoire Régional Emploi Formation

N° 65 - Octobre 2015

OREF POITOU-CHARENTES

Cahier du COT « Aide à domicile »

Tableau de bord emploi-formation

avant propos

Le bilan du premier Contrat d'Objectifs Territorial (COT) « Services à la personne » réalisé à son terme en 2013 ayant montré des résultats très satisfaisants pour les partenaires signataires, un nouveau COT « Aide à domicile » a été signé pour la période 2014/2020, tenant compte des évolutions du secteur. Ainsi, en plus de couvrir les activités d'aide aux personnes âgées dépendantes et aux personnes handicapées assurées par les salariés des particuliers-employeurs, les structures de l'Economie sociale et solidaire et les établissements publics, le champ du COT comprend désormais les activités d'aide aux personnes dépendantes assurées par des entreprises à but lucratif.

Ce COT « Aide à domicile » a pour objet d'accompagner ce secteur et de favoriser le développement d'emplois pérennes et stables. Il réunit l'État, la Région Poitou-Charentes, les entreprises associatives et mutualistes, les Centres Communaux d'Action Sociale, la FEPEM, la Fédération des Services à la Personne et de proximité, Fédération Mandataires France et trois syndicats de salariés : la CFDT, la CFTC et la CGT. Pôle Emploi Poitou-Charentes est également partenaire associé.

Afin de permettre aux partenaires du COT de disposer d'une vision globale et actualisée du secteur, un tableau de bord sur l'emploi et la formation a été mis en place. Outil d'aide à la décision, celui-ci apporte des données relatives aux ressources humaines et aux évolutions de la relation emploi-formation. Il s'appuie sur des informations et des statistiques rassemblées par l'Agence Régionale de la Formation Tout au Long de la Vie et collectées auprès des différents partenaires (AGEFOS-PME, DIRECCTE, DRAAF, DREES, Ipéria l'Institut, Observatoire de l'aide à domicile, Pôle emploi, Rectorat, Région Poitou-Charentes, Uniformation, URSSAF, INSEE etc.). Ce tableau de bord est actualisé chaque année.

Outil mis à la disposition du partenariat, cette publication est construite afin de faciliter la réalisation d'un diagnostic partagé. C'est une amorce du travail que les acteurs locaux peuvent engager en confrontant les analyses statistiques proposées aux réalités locales. Ce travail complémentaire viendra enrichir les analyses, parfois les corriger, et surtout les mettre en perspective.

Ce document est téléchargeable depuis le site de l'ARFTLV (www.arftlv.org). Toute utilisation des informations doit porter la mention suivante « Extrait de Convergences, la publication de l'ARFTLV » et doit citer les sources des données.

Nos dernières publications :

- Convergences n° 64 : Cahier du COT « BTP »
- Convergences n° 63 : Accord régional de développement de l'emploi et de la formation des industries agroalimentaires 2013 - 2015
- Convergences n° 62 : Portrait 2015 du secteur de la formation continue en Poitou-Charentes



Sommaire

Le contexte sociodémographique en Poitou-Charentes	3
L'aide à domicile en Poitou-Charentes	4
L'emploi	5
Santé et sécurité au travail	10
La formation professionnelle initiale	13
La formation professionnelle continue	15
Le marché du travail	19
Bibliographie	21
Glossaire	21

Le contexte sociodémographique en Poitou-Charentes

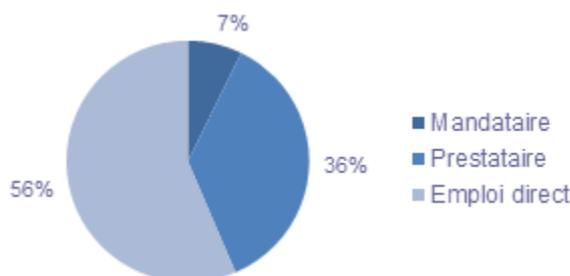
Le vieillissement de la population est un facteur concourant à l'accroissement des besoins de services à la personne. Au 1^{er} janvier 2014, Poitou-Charentes compte près de 398 561 personnes âgées de 65 ans et plus, soit 22,2 % de la population, contre 17,9 % pour la moyenne nationale.

Ce vieillissement de la population s'accompagne inéluctablement d'un accroissement de la dépendance. Selon les travaux de l'INSEE (2012), le nombre de personnes âgées dépendantes en Poitou-Charentes devrait augmenter de 38 % entre 2010 et 2030, ce qui représentera un peu plus de 61 000 personnes âgées dépendantes à l'horizon 2030 ; la plus forte hausse s'observera en Charente-Maritime. Par ailleurs, 80 % des personnes âgées désirent rester à domicile le plus longtemps possible : l'INSEE (2012) prévoit alors une hausse de plus de 39 % de volume d'emplois en équivalent temps plein (ETP) dans les services à domicile d'ici 2020.

Actuellement, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) constitue la principale aide publique accompagnant la prise en charge de la dépendance. En 2014 en Poitou-Charentes, 38 397 personnes âgées de plus de 60 ans perçoivent l'APA (dont 55 % résident à domicile).

L'aide à domicile en Poitou-Charentes

Répartition des 23,9 millions d'heures de services à la personne selon leurs modes d'intervention en 2013

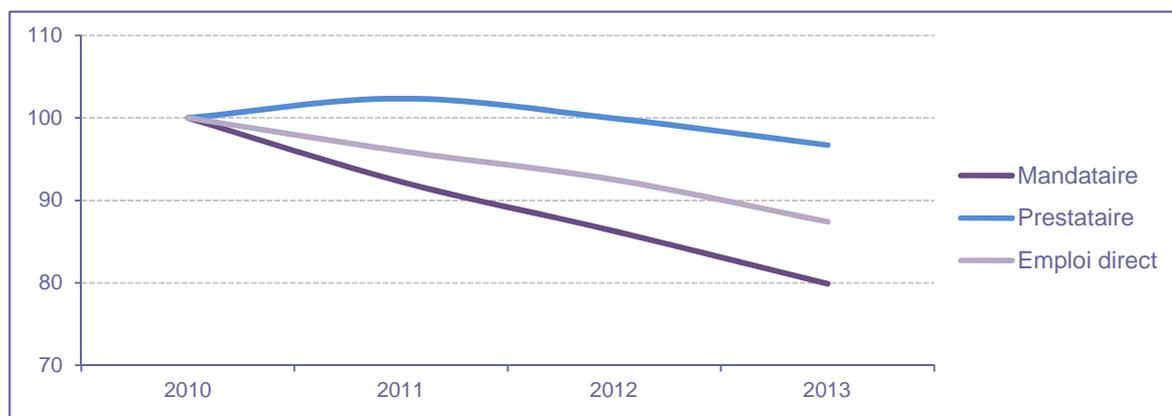


Sources : Base nOva, AcoSS

Pour une meilleure comparaison entre les modes d'intervention, le champ est plus large que celui couvert par le COT et concerne l'ensemble des services à la personne.

L'emploi direct est le mode d'intervention le plus utilisé dans le recours aux services à la personne (56 %) avec 13,5 millions d'heures (hors assistants maternels). Le mode prestataire, avec 8,7 millions d'heures comptabilisées en 2013, représente 36 % des heures réalisées. Enfin, le mode mandataire reste minoritaire avec 1,7 million d'heures, soit 7 % du volume horaire total réalisé en 2013 en Poitou-Charentes.

Evolution de l'activité des services aux personnes dépendantes selon le mode d'intervention



Sources : Base nOva, AcoSS

Précisions concernant la source AcoSS et l'indicateur retenu

Sur ce graphique, le champ couvert par les modes d'intervention mandataire et prestataire est bien celui des services aux personnes dépendantes. En revanche, l'emploi direct englobe plus d'activités que celles étudiées par le COT (Cf. paragraphe « L'emploi dans la branche des salariés du particulier-employeur »). Dans l'emploi direct, sont comptabilisées ici les heures d'emploi à domicile hors garde d'enfants. Ces données sont téléchargeables sur le site www.acoss.fr. Une note méthodologique est présente dans le fichier à télécharger. Afin d'éviter les doubles comptes, le choix a été fait de sommer le nombre d'heures.

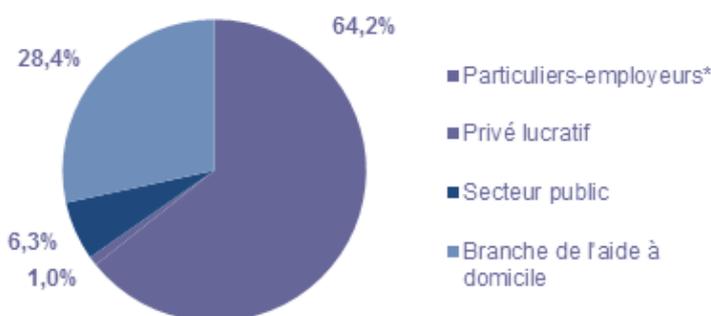
L'activité des services aux personnes dépendantes est en diminution, plus ou moins forte selon le mode d'intervention. Le volume horaire en mode prestataire subit la plus légère baisse sur la période 2010-2013 (- 3 %). L'emploi direct voit son volume horaire fléchir de 13 %. Enfin, le volume horaire réalisé en mode mandataire chute le plus fortement avec une baisse de 20 %.

L'emploi

Compte tenu des nombreux contrats à temps partiel, les salariés peuvent cumuler plusieurs emplois, au sein d'associations et d'organismes publics, auprès de particuliers-employeurs, ou encore dans des entreprises évoluant dans le secteur des services aux personnes. Ces salariés peuvent donc être comptabilisés plusieurs fois. Pour limiter ces doubles comptes, il convient de ne pas additionner les effectifs recensés dans chacune des branches (aide à domicile, emploi direct et privé lucratif).

Les poids relatifs des différentes branches peuvent malgré tout être analysés au regard du nombre d'emplois générés en équivalent temps plein (ETP).

Répartition des emplois (en ETP) du secteur des services aux personnes dépendantes en 2013 selon la branche



Sources : Base nOva, Observatoire de l'aide à domicile – Uniformation, Acoss

*Notons que l'emploi dans la branche des particuliers-employeurs englobe plus d'activités que celles étudiées par le COT (Cf. paragraphe « L'emploi dans la branche des salariés du particulier-employeur »). Sont comptabilisées ici les heures d'emploi à domicile hors garde d'enfants.

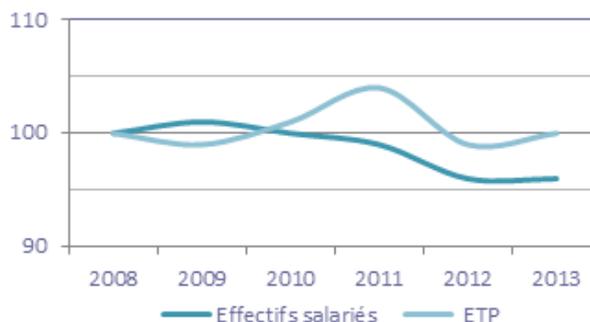
L'emploi dans la branche de l'aide à domicile

Remarque

La branche de l'aide à domicile rassemble « l'ensemble des associations et organismes employeurs privés à but non lucratif qui, à titre principal, ont pour activité d'assurer aux personnes physiques toutes formes d'aide, de soin, d'accompagnement, de services et d'intervention à domicile ou de proximité » (accord du 7 septembre 2005). La branche s'est dotée en 2004 d'un observatoire prospectif des métiers et des qualifications, lequel collecte et synthétise les informations et données sur l'emploi dans la branche. Ces données sont présentées dans ce paragraphe.

En 2013, la branche de l'aide à domicile compte 283 établissements, employant 6 358 salariés en Poitou-Charentes. Elle représente 4 073 emplois en équivalent temps plein (ETP). En un an, les effectifs salariés et le volume d'emplois mesuré en ETP se sont maintenus au même niveau (respectivement +0,5 % et +0,8 %).

Évolution de l'emploi dans les établissements de l'aide à domicile en Poitou-Charentes



Source : Observatoire de l'aide à domicile – Uniformation

Les catégories socio-professionnelles des ouvriers et des employés sont nettement sur-représentées, constituant plus de 97 % des effectifs, contre 70 % pour la moyenne régionale. Il convient toutefois de rappeler que les fonctions d'encadrement peuvent, dans ces structures, être assurées par des bénévoles qui ne sont pas comptabilisés dans ces effectifs salariés.

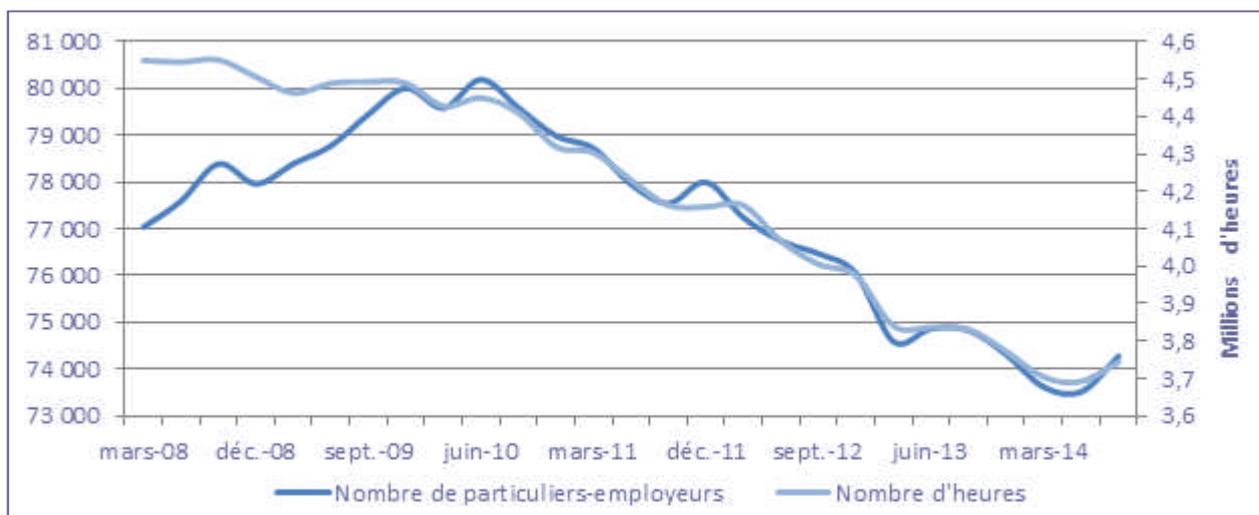
L'emploi dans la branche des salariés du particulier-employeur

Remarque

Les données présentées dans ce paragraphe concernent les particuliers qui emploient directement des salariés à domicile, hors activités de garde d'enfant à domicile et hors employeurs d'assistants maternels. Un employeur est une personne qui a réalisé au moins une déclaration durant le trimestre. Ces particuliers peuvent rémunérer leurs salariés en ayant recours à la déclaration nominative simplifiée (DNS) ou au moyen du Chèque Emploi Service Universel (CESU) déclaratif. Ce titre de paiement destiné aux particuliers-employeurs peut dans la pratique être utilisé par les clients de structures prestataires. Mais dans ce cas de figure qui reste marginal, les données sont distinguées et ne sont pas globalisées avec celles de l'emploi direct présentées ici.

Par ailleurs, il n'est pas possible, au moyen de ces données, de connaître l'activité exercée par le salarié et donc de pouvoir distinguer clairement ce qui relève des activités d'accompagnement auprès des personnes dépendantes, d'autres activités réalisées par les salariés en emploi direct. Les données présentées dans le paragraphe ci-dessous couvrent donc un champ plus large que celui couvert par le COT. Il convient donc d'éviter les comparaisons directes avec les données sur la branche de l'aide à domicile présentées dans le paragraphe ci-dessus.

Evolution du nombre d'heures et du nombre de particuliers-employeurs en Poitou-Charentes



Source : AcoSS

Si le nombre de particuliers-employeurs augmente jusqu'au 2^e trimestre 2010, le nombre d'heures, quant à lui, stagne voire diminue. La tendance est ensuite à la baisse et se poursuit jusqu'au deuxième trimestre 2014. Au trimestre suivant les effectifs semblent repartir légèrement à la hausse. Au troisième trimestre 2014, l'Acoss recensait 74 275 particuliers-employeurs. La diminution de l'activité particuliers-employeurs s'explique en partie par les effets de la crise sur le pouvoir d'achat des ménages mais aussi par plusieurs évolutions législatives. Que ce soit directement ou via mandat, les particuliers-employeurs ont généré 9 508 emplois en équivalent temps plein en 2013 (- 5,7 % par rapport à 2012). En outre, ces particuliers utilisent le CESU dans près de 86 % des cas pour rémunérer leurs salariés.

L'emploi dans la branche privée lucrative des services aux personnes dépendantes

Remarque

Le COT intègre la branche privée lucrative des services aux personnes dépendantes en 2014. Les données collectées concernent alors les entreprises et les auto-entrepreneurs. Les données sont issues de nOva.

En 2013, la branche picto-charentaise privée lucrative des services aux personnes dépendantes compte 66 entreprises et 22 auto-entrepreneurs. Elle rassemble près de 151 équivalents temps plein (ETP) dont 99,9 % sont générés par les entreprises. Ce volume d'emplois mesuré reste faible comparé à celui des autres branches : cela peut s'expliquer par un positionnement plus important des organismes privés sur les services à la vie quotidienne plutôt que sur les services aux personnes dépendantes, lesquels constituent l'enjeu principal du contrat d'objectifs territorial.

L'emploi dans le secteur public des services aux personnes dépendantes

Remarque

Les données collectées ci-dessous sont issues de nOva.

En 2013, le secteur public compte 1 026 équivalents temps plein intervenant dans l'aide à domicile. Au 31 décembre de la même année, 42 organismes publics intervenant dans les services aux personnes dépendantes sont recensés.

Quelques caractéristiques des professionnels du secteur

Remarque

Les données présentées ci-dessous sont issues des enquêtes annuelles de recensement de la population réalisées par l'Insee. Elles concernent l'ensemble des salariés exerçant l'une des professions suivantes quel que soit le statut de leur employeur : employés de maison, aides à domicile et travailleurs familiaux.

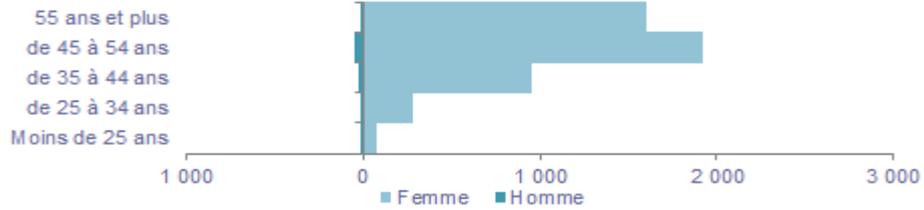
La pyramide des âges

Pour les professions couvertes par le champ, le nombre de seniors continue d'augmenter, en 2011 leur part atteint 35 %. A l'inverse le nombre de jeunes de moins de 25 ans est en stagnation, leur part se maintenant à 6 % en 2011. Ces constats soulèvent les enjeux du renouvellement des départs à la retraite, de l'accompagnement des salariés tout au long de leurs carrières professionnelles, des conditions de travail et de l'attractivité des métiers de l'aide à domicile.

Les salariés intervenant dans le secteur restent toujours très majoritairement des femmes (95 %). Les salariés sont principalement âgés entre 45 et 54 ans.

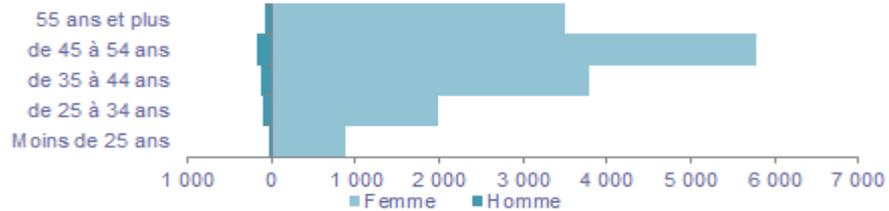
Employés familiaux et assistants de vie à domicile

(Métier d'employés de maison et personnes de ménage chez les particuliers dans les sources Insee)



Source : Insee – RP 2011

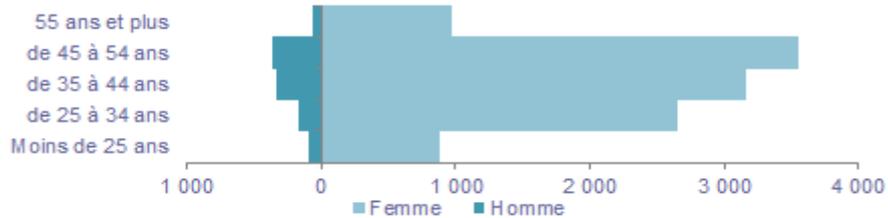
Aides à domicile, aides ménagères, travailleurs familiaux



Source : Insee – RP 2011

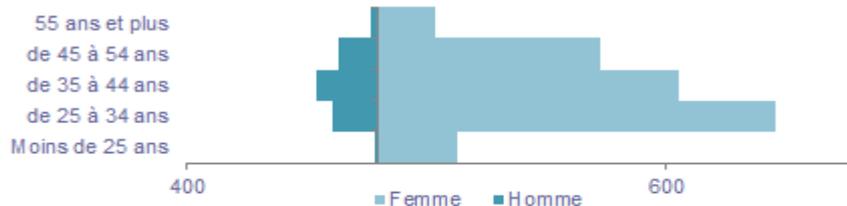
Les professions d'aides médico-psychologiques et d'aides-soignants ne sont pas spécifiques aux activités des services à la personne au domicile et sont présentes dans d'autres secteurs. Toutefois, compte tenu des passerelles professionnelles possibles que constituent ces métiers pour les salariés de l'aide à domicile, leur pyramide des âges est proposée pour indication.

Aides-soignants



Source : Insee – RP 2011

Aides médico-psychologiques



Source : Insee – RP 2011

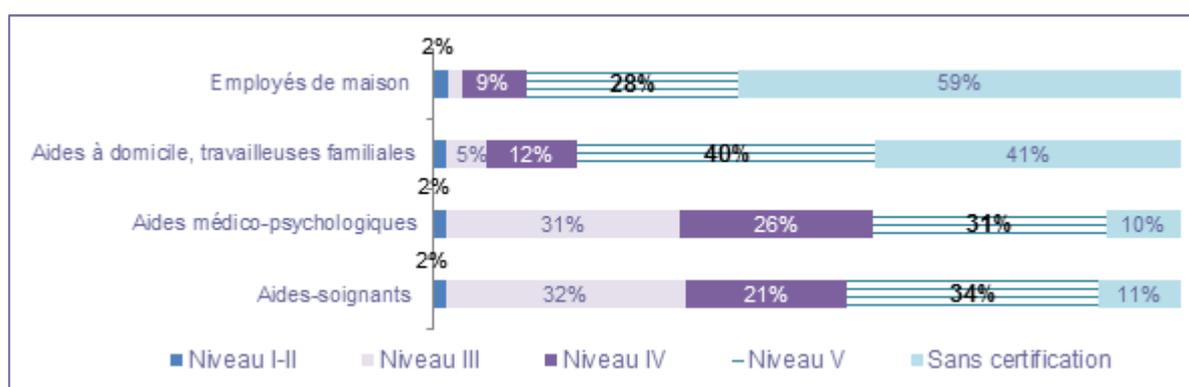
Les aides-soignants semblent avoir le même profil que l'ensemble des professionnels du secteur en ce qui concerne les âges mais semblent être relativement plus attractifs auprès des hommes. Les aides médico-psychologiques sont plus jeunes que la moyenne.

Le niveau de diplômes

Pour les deux professions de l'aide à domicile, la part des actifs ne possédant aucun diplôme (45,1 %) ne cesse de diminuer (- 5,3 points de pourcentage entre 2007 et 2011 - Le graphique ci-après en précise les valeurs pour chacune de ces professions). Ce recul souligne la place de plus en plus grande que prend la formation continue des salariés et des demandeurs d'emploi dans le secteur de l'aide à domicile.

Des efforts de professionnalisation sont encore largement possible, la part des actifs non diplômés dans la région Poitou-Charentes s'élève à un peu moins de 19 %.

Répartition des professionnels du secteur en Poitou-Charentes selon leur niveau de diplôme



Source : Insee – RP 2011

Les métiers d'employés de maison, d'aides à domicile ou de travailleuses familiales sont en majorité occupés par des professionnels peu ou pas diplômés, au contraire des métiers d'aides médico-psychologiques et d'aides-soignants.

Santé et sécurité au travail

Les risques professionnels

L'enquête Sumer 2010 réalisée par la Dares et la Direction générale du travail (DGT)-Inspection médicale du travail, permet de mesurer l'évolution des expositions professionnelles des salariés. L'analyse est nationale mais on peut faire l'hypothèse que les risques professionnels du secteur de l'aide à domicile sont les mêmes pour l'ensemble du territoire national.

Les expositions aux risques professionnels sont présentées par types de contraintes physiques, organisationnelles, ou encore d'expositions aux agents biologiques.

Exposition aux risques professionnels des salariés aides à domicile et aides ménagères

	Proportion de salariés exposés (en %)	
	Dans les métiers d'aides à domicile et d'aides ménagères	Dans l'ensemble des métiers
Trois principales contraintes physiques		
Position debout ou piétinement	84,7	46
Contraintes posturales	67,7	25,9
Conduite sur la voie publique	64,8	26,4
Trois principales contraintes organisationnelles		
Etre en contact avec le public de vive voix, en face à face	78,9	36,1
Contact tendu avec le public même occasionnellement	55,2	50,1
Demande extérieure obligeant à une réponse immédiate	44,8	56,8
Les principaux types d'exposition		
Expositions à des agents biologiques	82,8	22,2
Travailler au contact d'un réservoir humain	80,7	14,4
Soins d'hygiène	58,5	5,6

Source : DARES, Enquête SUMER 2010, traitement ARFTLV

Les métiers d'aides à domicile et d'aides ménagères sont près de deux fois plus concernés par la position debout ou le piétinement que pour l'ensemble des métiers : 84,7 % des salariés y sont confrontés contre 46 % pour l'ensemble des métiers.

La proportion de salariés exposés aux contraintes organisationnelles et en particulier au contact avec un public de vive voix, en face à face, est également importante comparativement à l'ensemble des métiers : 78,9 % contre 36,1 %.

Enfin, les salariés sont beaucoup plus exposés (dans des proportions quatre à cinq fois supérieures) que pour l'ensemble des métiers à des agents biologiques ou travaillent au contact d'un réservoir humain ou aux soins d'hygiène.

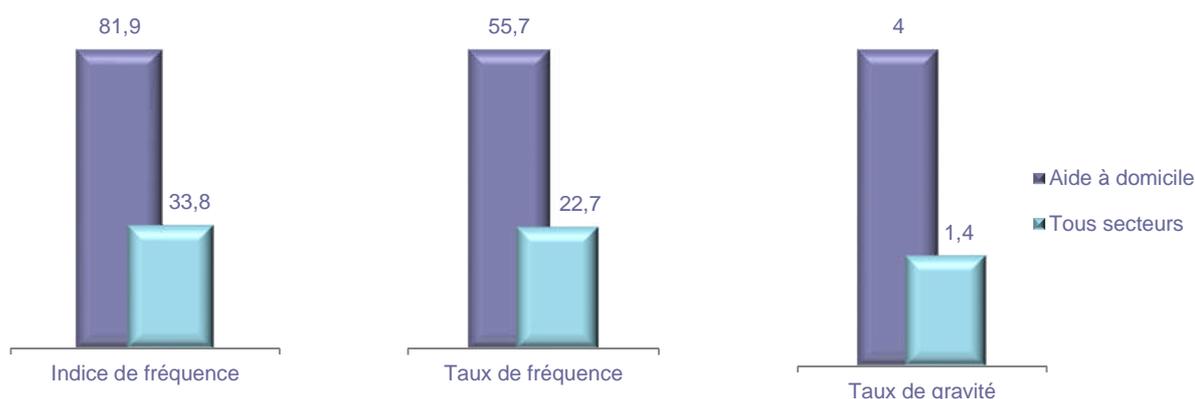
Accidents du travail, maladies professionnelles et accidents de trajet (niveau national)

A partir des données publiées par la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), il est possible d'obtenir des statistiques sur les accidents du travail et les maladies professionnelles dans l'aide à domicile au niveau national.

Les études de la CNAMTS soulignent le caractère plus accidentogène des activités de l'aide à domicile comparées aux autres professions salariées. On compte 8,2 accidents de travail pour 100 salariés de l'aide à domicile contre 3,4 accidents dans l'ensemble des métiers. Selon cette source, près de 14 000 accidents du travail ont été dénombrés en 2013 en France dans le métier de l'aide à domicile, en augmentation de 39 % depuis 2009. Parmi ces accidents, près de 13 000 ont entraîné au moins 4 jours d'arrêt. Par ailleurs, en 2013, près de 870 incapacités permanentes consécutives aux accidents du travail ont été dénombrées.

La « sur sinistralité » au sein de la population salariale du secteur de l'aide à domicile comparée à celle de l'ensemble des autres secteurs s'apprécie au regard de plusieurs indicateurs (indice de fréquence et taux de fréquence des accidents du travail et taux de gravité des incapacités temporaires).

Fréquence et gravité des accidents du travail : l'aide à domicile, un secteur fortement concerné



Source : CNAMTS/DRP, 2013

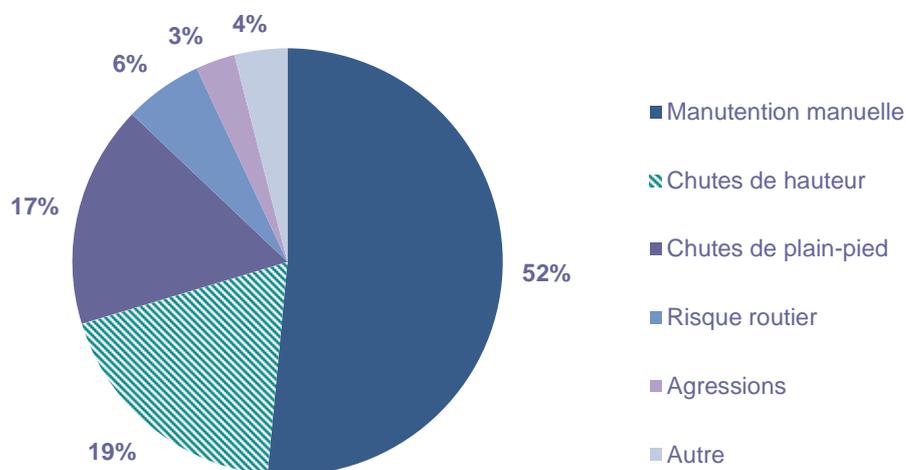
Indice de fréquence des accidents du travail = nombre d'accidents pour 1 000 salariés

Taux de fréquence des accidents du travail = nombre d'accidents par million d'heures de travail

Taux de gravité des incapacités temporaires = nombre de journées d'incapacité temporaire pour 1 000 heures de travail

En 2013, près de 1 100 maladies professionnelles ont été enregistrées, soit une hausse de 29 % depuis 2009. La quasi-totalité des maladies sont liées à des affections péri articulaires. Près de 2 600 accidents de trajet ont été dénombrés en 2013 (dont 2 300 avec au moins 4 jours d'arrêt), soit une hausse de 28 % depuis 2009.

Répartition des accidents du travail suivant le risque à l'origine de l'accident en 2013



Source : CNAMTS/DRP

En 2013, les accidents liés aux manutentions manuelles (utilisation d'équipements de travail inadaptés, en mauvais état, ou dont l'employé ne maîtrise pas l'utilisation), aux chutes de hauteur et de plain-pied (liées entre autres au manque d'autonomie du bénéficiaire, à des obstacles au sol ou à un travail effectué dans la précipitation) comptent parmi les principales causes d'accident. Les accidents du travail résultent à 52 % de la manutention manuelle et les chutes sont à l'origine de 36 % des accidents du travail. Les principales lésions concernent le dos (36 % des accidents) et les membres inférieurs (21 % des accidents).

La formation professionnelle initiale

Effectifs en formation initiale en 2013/2014 en Poitou-Charentes

		Toutes années de formation		Fin de cycle	
		Eff.	% Apprentis	Eff.	% Apprentis
Niveau II	CA Fonction Encadrement et Responsable d'Unité Intervention Sociale	90	-	40	-
Niveau III	BTS Economie sociale et familiale	86	30 %	44	39 %
	DE Assistants service social	133	-	57	-
	DE Conseiller Economie sociale et familiale	63	13 %	63	13 %
	BTS Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et social	94	-	50	-
Niveau IV	Bac Techno Sciences et technologies de la santé et du social	714	-	714	-
	Bac pro agr. Services aux personnes et aux territoires	1 809	-	748	-
	Bac pro Accompagnement soins et services a la personne opt au domicile	139	-	45	-
	Bac pro Accompagnement soins et services a la personne opt en structures	970	-	344	-
	Bac pro Services de proximité et vie locale	285	-	119	-
	DE Technicien d'intervention sociale et familiale	34	-	16	-
	TH animateur en gérontologie	10	100 %	7	100 %
Niveau V	DE Aide médico-psychologique	394	-	195	-
	DE Aide-Soignant	689	1 %	689	1 %
	CAP Assistant technique en milieu familial et collectif	295	-	138	-
	CAPA Services en milieu rural	357	-	165	-
	DE Auxiliaire de vie sociale	51	-	51	-
	MC Aide à domicile	58	-	58	-
Total niveau II		90	-	40	-
Total niveau III		376	9 %	214	12 %
Total niveau IV		3 961	-	1 993	-
Total niveau V		1 844	-	1 296	1 %
Total tous niveaux		6 271	1 %	3 543	1 %

Sources : DRAAF, DREES, rectorat, Région
- = 0 %

Avec 6 271 élèves, la formation professionnelle initiale préparant aux métiers de l'aide à domicile connaît une hausse de ses effectifs à la rentrée 2013 (+ 7,3 %) ; 56,5 % de ces élèves sont en fin de cycle. Le niveau IV rassemble le plus grand nombre d'élèves avec 63,2 % des effectifs.

Poursuivant les changements¹ engagés en 2011, certains diplômes voient leurs effectifs particulièrement augmenter entre 2012 et 2013 : Bac professionnel services aux personnes et aux territoires (+28 %), Bac professionnel Accompagnement soins et services à la personne option en structure (+40 %) et option au domicile (+70 %). La restructuration de l'offre de formation régionale explique en partie l'évolution des effectifs, entre 2011 et 2012, notamment au profit des diplômes de niveau IV. Précisément, les diplômes de niveau V subissent en effet la plus forte baisse d'effectifs (- 38,5 %) ; ils ne représentent plus qu'un tiers des inscrits. Au contraire, les diplômes de niveau IV attirent cette année 34 % d'élèves supplémentaires et comptent pour près de 59 % des effectifs globaux. Les diplômes de niveaux I et II tendent également à attirer de plus en plus d'élèves, au vu de leur hausse respective d'effectifs de 12,9 % et 12,2 %.

¹ Pour rappel, au BEP Carrières Sanitaires et Sociales et au BEPA Services aux personnes se substituent dès la rentrée 2011 le Titre Homologué Animateur en gérontologie, le Bac professionnel Services aux personnes et aux territoires et le Bac professionnel Accompagnement, soins et services aux personnes (option à domicile ou en structure).

L'apprentissage est peu développé pour les formations préparant à un emploi de l'aide à domicile : il ne concerne qu'1 % des étudiants. La profession constate que l'exercice de l'apprentissage est difficile à mettre en œuvre pour les métiers de l'aide à domicile. Quatre formations sont concernées par l'apprentissage : le titre homologué Animateur en gérontologie, le diplôme d'Etat Conseiller Economie sociale et familiale (DECESF), le BTS Economie sociale et familiale et le diplôme d'Etat d'Aide-soignant (DEAS).

La réussite aux examens est globalement satisfaisante. Les taux de réussite de la majorité des diplômes oscillent en effet entre 77 % et 95 %. A titre d'illustration, le DE Aide-soignant atteint un taux de 95 %, la MC Aide à domicile 94 % et le DE aide médico-psychologique 92 %.

Taux d'insertion des sortants de formation professionnelle initiale sur la période 2010-2014

Libellé du diplôme	Modalité de formation suivie	Estimation du nombre de sortants ² de formation en Poitou-Charentes sur la période 2010-2014	Taux d'insertion ³ dans l'emploi pour la période 2010-2014 (en %)
CAP ASS. TECH. MILIEUX FAMILIAL et COLLECTIF	Voie scolaire	335	14,0
MC (niveau V) AIDE A DOMICILE	Voie scolaire	406	73,1
BTS ECONOMIE SOCIALE FAMILIALE	Voie scolaire	114	75,4
	Apprentissage	82	66,8
DE CESF CONSEILLER ECO.SOCIALE & FAMILIAL	Voie scolaire	90	72,0
	Apprentissage	82	58,1

Source : Rectorat, enquête IVA-IPA période 2010-2014

L'intérêt de ces diplômes face aux réalités du marché du travail peut être analysé au regard du taux d'insertion en emploi. Le CAP Assistant technique en milieu familial et collectif attire chaque année de plus en plus d'élèves ; pourtant le taux d'insertion en emploi de ce diplôme est très faible (14,0 %). En revanche, la mention complémentaire Aide à domicile, qui peut s'inscrire en continuité de ce CAP, connaît un taux d'insertion de 73,1 %.

Pour les deux diplômes du supérieur, les taux d'insertion sont proches ou supérieurs à 60 % avec un léger avantage aux jeunes ayant suivi un cursus par la voie scolaire. En général, ce sont les cursus par apprentissage qui offrent de meilleurs taux d'insertion.

2 Sont considérés comme sortants les jeunes inscrits dans un lycée ou un CFA une année donnée, mais non-inscrits l'année suivante, et qui déclarent, au moment où ils sont enquêtés, ne pas poursuivre d'études que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti.

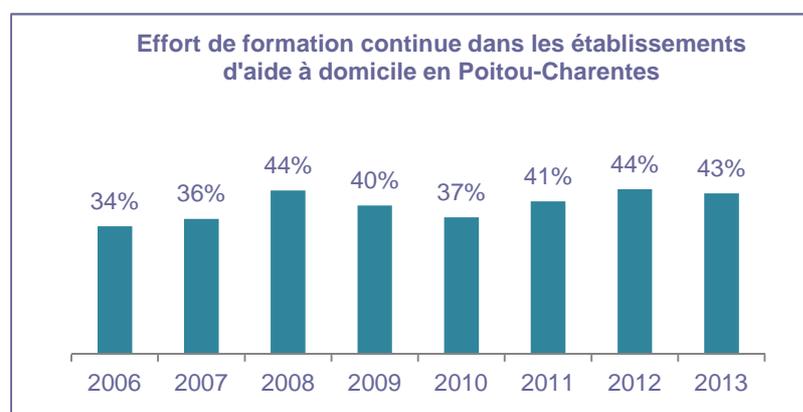
3 Le taux d'insertion est le rapport entre le nombre d'individus déclarant occuper un emploi au moment de l'enquête (vers février suivant la sortie de formation) et le nombre estimé de sortants de formation

La formation professionnelle continue

La formation continue des salariés de la branche de l'aide à domicile

Remarque

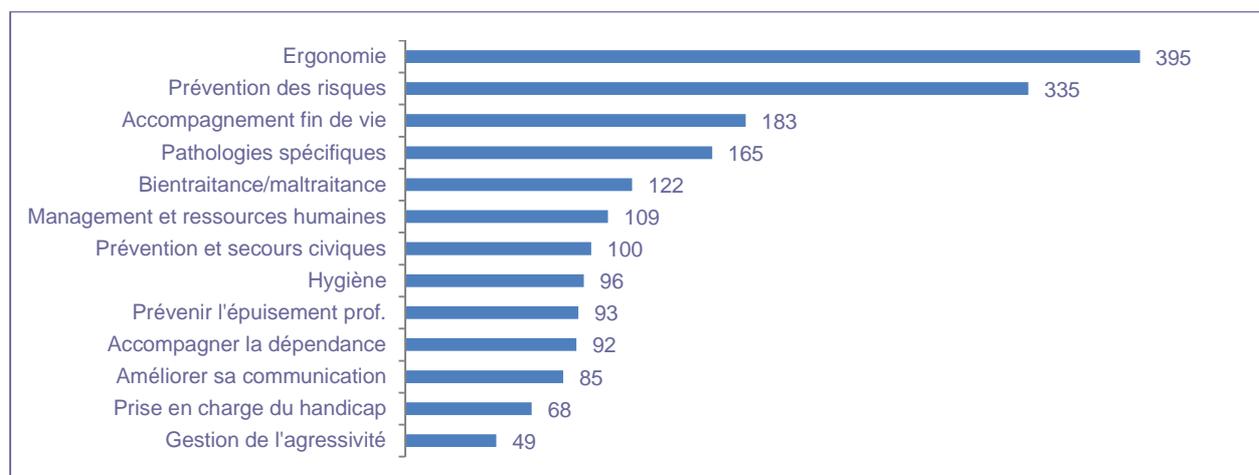
Les données présentées ici comprennent les actions de formation financées par Uniformation, l'OPCA de la Branche, parmi lesquelles figurent les projets cofinancés. Sont donc inclus dans ces données, le plan co-financé au titre du COT (CNSA, Uniformation, Région et État) et les actions financées dans le cadre du Protocole Sanitaire et social (Région et OPCA du sanitaire et social).



En 2013, 2 752 professionnels ont suivi une formation continue financée tout ou partie par Uniformation. Les départs en formation auront ainsi concerné 43 % des salariés de l'aide à domicile en Poitou-Charentes. Les effectifs de stagiaires ont légèrement diminué par rapport à 2012 (- 2 %). Les intervenants à domicile représentent toujours la grande majorité des stagiaires (74 %).

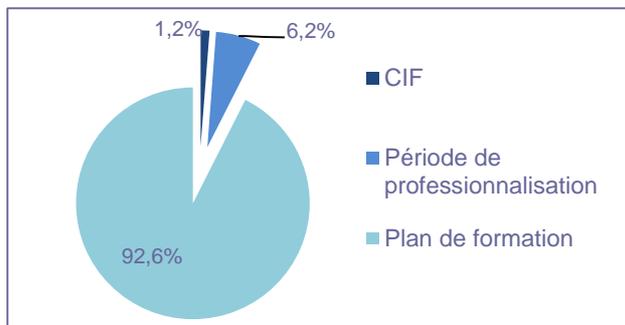
Source : Observatoire de l'aide à domicile – Uniformation

Répartition des stagiaires de l'aide à domicile par domaine de formation en 2013



Source : Observatoire de l'aide à domicile - Uniformation

Répartition des stagiaires de l'aide à domicile selon le dispositif mobilisé en 2013



Source : Observatoire de l'aide à domicile - Uniformation

Parmi les différents dispositifs, le plan de formation reste très largement mobilisé (92,6 %). 115 stagiaires ont suivi une formation diplômante (dont 49 pour le Titre ADVF, 29 pour le DEAVS et 12 pour le DE d'aide soignant) avec une tendance à la hausse du nombre de stagiaires pour le Titre ADVF. Enfin, les autres stagiaires ont participé à des formations contribuant à leur professionnalisation. Les formations professionnalisantes liées à l'ergonomie, à la prévention des risques professionnels et à l'accompagnement en fin de vie sont les plus sollicitées.

La formation continue des salariés de la branche du particulier-employeur

Remarque

Les données présentées dans ce paragraphe concernent la formation continue des salariés des particuliers qui emploient directement des personnes à domicile, hors activités de garde d'enfant à domicile et hors employeurs d'assistants maternels.

En 2013, 141 salariés de la branche professionnelle des salariés du particulier-employeur ont suivi un module de formation continue. Les formations regroupant le plus de stagiaires avaient pour thèmes l'accompagnement de personnes atteintes de maladie, la mobilisation et l'ergonomie ainsi que le secourisme.

Source : AGEFOS PME, 2013

La formation continue des salariés de la branche du privé lucratif des services aux personnes dépendantes

En 2013, 85 salariés de la branche du privé lucratif des services aux personnes dépendantes ont suivi un module de formation continue. Les trois formations regroupant le plus de salariés sont celles liées au secourisme, à la pratique professionnelle (discrétion et limites professionnelles, développer ses qualités professionnelles...) et à l'initiation à l'entretien des locaux.

Source : AGEFOS PME, 2013

Les contrats de professionnalisation

Remarque

Les données présentées ci-dessous concernent les contrats de professionnalisation visant une certification entrant dans le champ de l'aide à domicile, et ce quel que soit le statut et l'activité de l'employeur.

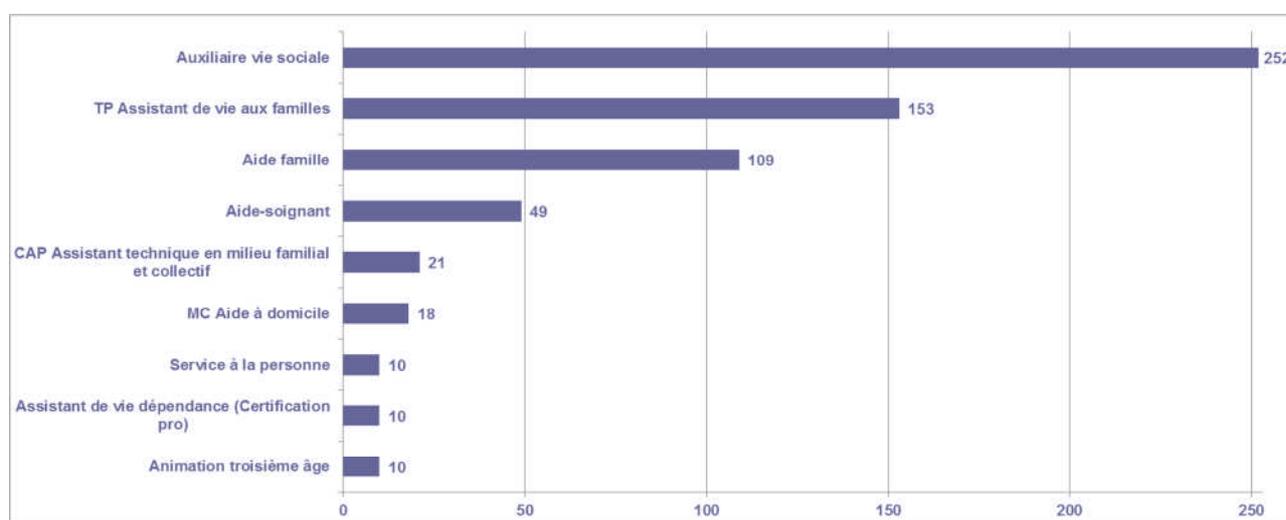
En 2012, 106 contrats de professionnalisation ont été enregistrés dans les formations liées à l'aide à domicile, ce qui représente une augmentation de 54 % par rapport à l'année précédente. Les personnes de moins de 25 ans représentent plus de la moitié des contractuels (57 %). 74 % des formations préparées sont des DEAMP.

La formation professionnelle des demandeurs d'emploi

Remarque

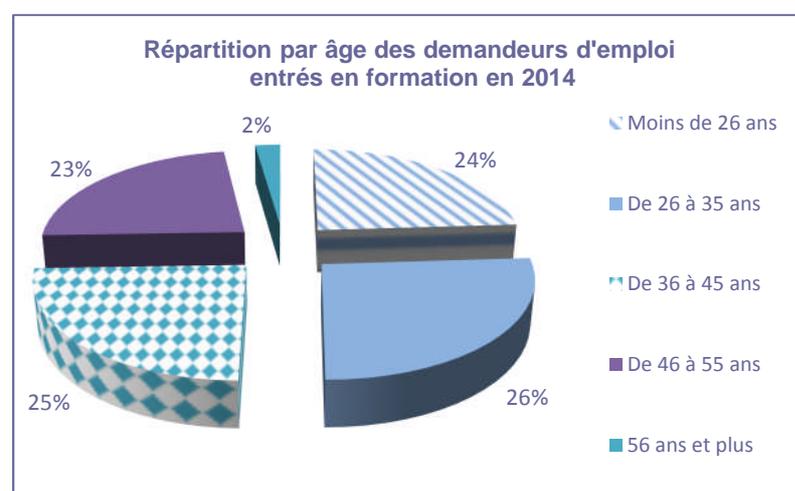
Les données présentées ci-dessous concernent les actions de formation professionnelle pour les demandeurs d'emploi dont les frais pédagogiques ont été pris en charge par la Région Poitou-Charentes, par l'Agefiph, par Pôle emploi ou par les branches professionnelles. Certaines certifications comme celles d'aide-soignant ou d'auxiliaire de vie sociale ne sont pas spécifiques au secteur de l'aide à domicile, contrairement à la Mention Complémentaire Aide à domicile ou au Titre professionnel assistant de vie aux familles, mais les diplômés de ces formations peuvent être, tout de même, susceptibles d'intervenir dans le secteur.

Répartition par formation* du nombre de demandeurs d'emploi entrés en formation en 2014



Sources : Région Poitou-Charentes, Agefiph, Pôle emploi Poitou-Charentes
* : pour les formations ayant enregistré au moins 10 entrées en formation

En 2014, 665 demandeurs d'emploi sont entrés en formation, dont 38 % pour une formation de DEAVS.



Sources : Région Poitou-Charentes, Agefiph, Pôle emploi Poitou-Charentes

Les femmes représentent 91,1 % des bénéficiaires.

Toutes les classes d'âge sont bien représentées, excepté celle des 56 ans et plus.

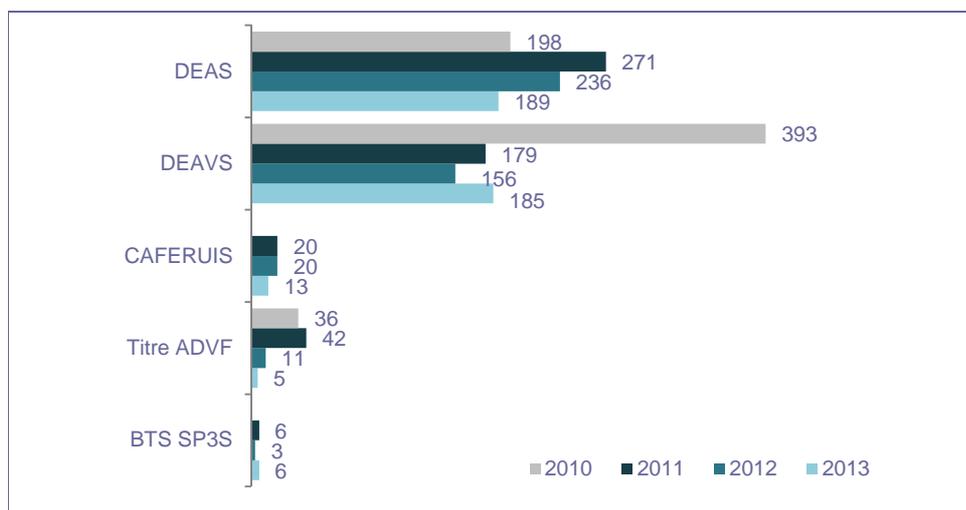
En ce qui concerne les préparations opérationnelles à l'emploi collectives (POEC), 70 personnes sont entrées en formation en 2014, dont la majorité sur la formation DEAVS.

La validation des acquis de l'expérience (VAE)

En 2013, 466 passages en jury VAE ont été recensés en ce qui concerne les certifications liées à l'aide à domicile. Après une baisse observée entre 2010 et 2012, ce nombre augmente en 2013 de 9,4 % par rapport à l'année précédente.

Le DEAS et le DEAVS sont toujours les principales certifications visées en Poitou-Charentes et représentent respectivement 41 % et 40 % de l'ensemble des certifications visées par la VAE dans le périmètre de l'Aide à domicile. Si les passages en jury du DEAVS sont en augmentation de 18,6 % entre 2012 et 2013, ceux du DEAS sont en baisse de 19,9 %. Ces certifications ne concernent pas le seul secteur de l'aide à domicile mais elles peuvent s'inscrire dans un parcours professionnel et offrir des possibilités d'évolution pour les salariés du champ du COT. Enfin, le titre ADVF, spécifique quant à lui au secteur de l'aide à domicile, voit ses effectifs chuter entre 2012 et 2013 et ne concerne plus que 5 passages en jury.

Évolution du nombre de passages en jury VAE en Poitou-Charentes par certification, entre 2010 et 2013



Sources : DIRECCTE, DRJSCS, DAVA

Le marché du travail

Remarque

Afin d'analyser le marché du travail sur les métiers de l'aide à domicile, nous nous appuyons ici sur les données de Pôle emploi Poitou-Charentes. Si ces données apportent un éclairage sur la tendance des besoins actuels en recrutement, elles doivent être traitées avec précaution puisque toutes les offres d'emploi ne transitent pas par cette institution.

Par ailleurs, le volume de demandeurs d'emploi indiqué ici est également à interpréter avec précaution. Il renvoie au premier positionnement des demandeurs d'emploi, celui-ci pouvant évoluer au fur et à mesure de la construction du projet professionnel de la personne. De plus, un demandeur d'emploi inscrit sur un métier ne possède pas systématiquement l'ensemble des qualifications recherchées par les employeurs.

Les besoins en recrutement

Nombre d'offres d'emploi déposées à Pôle emploi en Poitou-Charentes en 2014

	Offres d'emploi enregistrées en 2014	% des offres durables	% des offres temporaires	% des offres occasionnelles
Assistance auprès d'adultes	1 083	45,9%	46,5%	7,6%
Services domestiques	1 066	47,8%	46,4%	5,7%
Intervention sociale et familiale	45	55,6%	26,7%	17,8%
Total	2 194	47,0%	46,1%	6,9%

Sources : Pôle emploi Poitou-Charentes - DIRECCTE Poitou-Charentes - Année civile 2014

En 2014, le nombre d'offres d'emplois déposées à Pôle emploi sur les métiers de l'aide à domicile est en augmentation par rapport à 2013 (+ 15,3 % ; + 291 offres d'emploi). Cette reprise intervient après une année de baisse de - 6 % constatée entre 2012 et 2013.

Les métiers d'assistance auprès d'adultes et ceux liés aux services domestiques concentrent l'essentiel des offres déposées.

Par rapport à 2013, la part des offres temporaires a augmenté de 3 points, cette évolution s'effectuant au détriment des offres durables.

Par ailleurs, en 2015 comme en 2014, les métiers de l'aide à domicile et de l'aide-ménagère sont classés parmi les 10 métiers pour lesquels les projets de recrutement sont les plus importants en Poitou-Charentes (Enquête BMO⁴ 2015 - CRÉDOC et Pôle emploi). Les employeurs envisagent d'embaucher 1 261 personnes en 2015 tout en précisant que 61,5 % de ces recrutements seront difficilement pourvus. Un tel taux pose la question de l'appariement entre l'offre et la demande d'emplois dans ce secteur. Les difficultés semblent concerner plus particulièrement les bassins d'emploi de Saintes (85,7 % des projets de recrutement devraient être difficiles), d'Angoulême (75,0 %), de Poitiers (75,4 %) ou de Saint Jean d'Angély (78,3 %).

⁴ BMO : Besoins en Main-d'œuvre. Afin de connaître les besoins en recrutement par secteur d'activités et par bassin d'emploi, Pôle emploi adresse chaque année un questionnaire à plus de 1,6 million d'établissements.

Les demandeurs d'emploi

Nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en Poitou-Charentes au 31 mars 2015
(Catégories A, B et C)

Libelle du métier	Nombre de demandeurs d'emploi	Evolution sur un an	Part des femmes	Part des moins de 26 ans	Part des plus de 50 ans	Part des DEFM de longue durée	Part des niveaux I-II	Part des niveaux III	Part des niveaux IV	Part des niveaux V	Part des "Sans certification"
Assistance auprès d'adultes	3 220	10 %	96 %	18 %	31 %	43 %	1 %	3 %	20 %	57 %	19 %
Services domestiques	4 906	4 %	99 %	7 %	45 %	54 %	1 %	1 %	9 %	47 %	41 %
Intervention sociale et familiale	71	39 %	96 %	17 %	35 %	31 %	4 %	21 %	35 %	32 %	7 %
Total	8 197	7 %	98 %	11 %	40 %	49 %	1 %	2 %	14 %	51 %	32 %

Sources : Pôle emploi Poitou-Charentes, DIRECCTE Poitou-Charentes

8 197 demandeurs d'emploi sont inscrits à Pôle emploi au 31 mars 2015 sur les métiers de l'aide à domicile, soit 7 % de plus qu'en 2014. 49 % de ces personnes sont en recherche d'un emploi depuis plus d'un an. Le métier qui concentre le plus de demandes est « Services domestiques » (59,8 %).

Les femmes sont largement majoritaires et les personnes de plus de 50 ans représentent 40 % des effectifs, autant qu'en 2014. En outre, près d'un tiers des demandeurs d'emploi ne possèdent pas de certification.

Si les demandeurs d'emploi de l'aide à domicile n'ont généralement pas de certification en lien avec le métier, 36 % d'entre eux ont une expérience professionnelle en relation avec ces activités supérieure à trois ans et 28 % de 1 à 3 ans. Par ailleurs, les trois quarts ont le permis B et 68 % ont le permis B ainsi qu'une automobile.

Profils des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi Poitou-Charentes au 20 mars 2015

Métiers	Diplômés en lien avec le métier	Expérience dans le métier					Détenteurs du permis B	Détenteurs du permis B et d'une automobile
		Sans expérience	Expérience < 1 an	Expérience de 1 à 3 ans	Expérience > 3 ans	Expérience non déterminée		
Assistance auprès d'adultes	8 %	26 %	11 %	26 %	32 %	5 %	78 %	72 %
Services domestiques	2 %	20 %	8 %	29 %	38 %	4 %	71 %	65 %
Intervention sociale et familiale	3 %	33 %	14 %	21 %	28 %	3 %	89 %	83 %
Total	4 %	22 %	10 %	28 %	36 %	4 %	74 %	68 %

Source : Pôle emploi Poitou-Charentes

Bibliographie

- CRÉDOC, et Pôle emploi, 2015, *Enquête des Besoins en Main d'œuvre (BMO) en Poitou-Charentes*.
- Garner H., et Lainé F., 2013, « Services à la personne : constats et enjeux », Commissariat Général à la stratégie et à la prospective, *L'Essentiel*, septembre.
- Insee Poitou-Charentes, 2012, « Accompagner la dépendance en Poitou-Charentes », *Décimal*, n°315, février.
- Pôle emploi, 2013, *Métiers porteurs 2013 par bassin d'emploi*, Services Statistiques, études, évaluations, mai.

Glossaire

AAD	Aide à Domicile
ACOSS	Agence centrale des organismes de sécurité sociale
APA	Allocation personnalisée d'autonomie
ARS	Agence Régionale de Santé
ADVF (titre)	Titre Assistant De Vie aux Familles
BEPCSS	BEP Carrières Sanitaires et Sociales
BTS SP3S	BTS Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social
CAFDES	Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Etablissement Social
CAFERUIS	Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale
CNSA	Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
CRÉDOC	Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de vie
DEAMP	Diplôme d'État d'Aide Médico-Psychologique
DEAS	Diplôme d'État d'Aide-Soignant
DEAVS	Diplôme d'État d'Auxiliaire de Vie Sociale
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DREES	Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques
DRJSCS	Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
MC	Mention Complémentaire
OPCA	Organisme Paritaire Collecteur Agréé
URSSAF	Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales